

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 40423 du 5 juin 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général des organismes centraux – branche « technique »**

NOR : INTJ1406847S

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du  
Gouvernement;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de  
gendarmerie;  
Vu la décision n° 91364 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325288S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> juillet 2014:

**Letenneur, Laurent** Nigend : 135 300 Numéro de livret de solde : 5 311 602

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> juillet 2014:

**Clement, Denis** Nigend : 132 809 Numéro de livret de solde : 5 294 718

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> juillet 2014:

**Guirao, Virginie** Nigend : 169 538 Numéro de livret de solde : 8 025 149

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 juin 2014.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel, adjoint au sous-directeur  
de la gestion du personnel,*  
O. COURTET